



Changement de mission et de ses conditions...

Par **mikik**, le **20/11/2011** à **18:10**

Bonjour à tous

Voilà maintenant 2,5 ans que je suis dans une société d'ingénierie (CC Syntec). Ma mission prend fin et une nouvelle m'est proposée. toutefois, les conditions y afférentes provoqueront une augmentation de charge significative pour ma part. Que dois/puis -je faire?

je m'explique, jusqu'à présent 100% de mes frais étaient pris en charge par mon employeur puisque je devais me déplacer toutes les semaines (frais réels + voiture de service)

Aujourd'hui la mission qu'on me propose est sédentaire.

A noter que j'habite en région parisienne, que la nouvelle mission est à la défense et qu'enfin mon agence est situé à lyon.

Mon contrat, cdi, stipule que je suis rattachée à lyon mais j'ai une clause de mutation et demise à disposition.

Mon principal problème est que mon entreprise me demande l'achat d'un véhicule personnel pour ma nouvelle mission, puisqu'il n'existe pas de bus pour aller à la gare là où je vie. Bien sûr cette demande est implicite de leur part: "étant en mission localement (quelle en est la définition??), tu n'as plus droit aux indemnités et avantages liés aux déplacement"

Donc que puis je demander??? Merci pour votre aide

Merci

Par **P.M.**, le **20/11/2011** à **20:22**

Bonjour,

Le choix de votre lieu d'habitation par rapport à la proximité de transports en commun vous appartient à l'intérieur d'une même région et si le véhicule de service n'est pas prévu à votre contrat de travail, sauf négociation qui aboutisse, je ne pense pas que vous ayez possibilité de recours...

Par **mikik**, le **21/11/2011** à **07:37**

Bonjour et merci de cette réponse rapide.

Ma dernière question est la suivante: en toute connaissance des choses l'employeur peut il m'envoyer en mission sachant que cela engendrera une surcharge financière pour moi?

Merci

Par **P.M.**, le **21/11/2011** à **13:14**

Bonjour,

Il faudrait qu'il y ait intention de vous nuire pour que vous puissiez le contester sachant qu'il n'a peut-être que cette mission à vous proposer et que la surcharge financière n'est liée qu'à votre lieu d'habitation dans des conditions particulières...